



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Cécile Echelard, Patrick Wunderle, Pascale Campin, Mickael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Cristina Coelho, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin

Absents ayant donné pouvoir : Claude Bourges à Pascale Roquesalane, Loïc Le Quillec à Sylvain Tanguy, Eloïse Suard à Sylvie Barusseau

Absents : Sylvain d'Amico

Mme Pascale Campin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 25/2026

FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Sonia FIZELLE

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.123-6,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Plessis-Pâté,

CONSIDERANT que le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

DE FIXER à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 00
Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20260323-DELIB_25_20

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal,

- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

« Pour » : 26 voix
« Contre » : 0 voix
« Blancs » : 0 voix

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte.
Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Versailles dans
un délai de deux mois
à compter de sa notification et/ou
publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des
délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente
délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la
présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

